

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2015

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 11 mai 2015, s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 19 mai 2015 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Etaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, S. PREAU, M. TOUSSAINT, E. CHAPILLON, M.H. MOUTURAT, P. MADELENAT, M. LUTGEN, F. RAGOBERT, C. CAGNAT, R. LECOLLE.

Absent excusé : D. CUMONT (pouvoir à E. CHANUT).

Secrétaire de séance : S. PREAU.

ORDRE DU JOUR

- ❖ Vote du CA 2014 du budget général et des budgets annexes
- ❖ Approbation des comptes de gestion du Trésorier pour 2014
- ❖ Affectation des résultats de 2014
- ❖ Décisions modificatives des budgets 2015
- ❖ Renégociation de prêts
- ❖ Département : demande de subvention pour aménagement de voirie
- ❖ Avis sur le schéma de mutualisation de la CA
- ❖ Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Département
- ❖ Convention Auxerre-Perrigny pour déversement des eaux usées
- ❖ Etude de réfection des réseaux rue des Vignes
- ❖ Décisions du Maire
- ❖ Affaires diverses

☆☆☆

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation à l'unanimité.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame BARON, adjointe chargée des finances qui présente le compte administratif du budget principal et des budgets annexes.

CM-2015/16 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES :

⇒ Budget principal (y compris reprise résultat ZA des Bréandes)

	OPERATIONS EXERCICE 2014		RESULTAT 2014	RESULTAT 2013 REPORTE	RESULTAT CLOTURE 2014
	Recettes	Dépenses			
INVESTISSEMENT	407 023,11	807 154,24	-400 131,13	10 378,66	-389 752,47
FONCTIONNEMENT	1 184 687,99	861 900,47	322 787,52	298 649,37	621 436,89
TOTAL CUMULE	1 591 711,10	1 669 054,71	-77 343,61	309 028,03	231 684,42

⇒ Budget annexe Lotissement du Bas des Bréandes

	OPERATIONS EXERCICE 2014		RESULTAT 2014	RESULTAT 2013 REPORTE	RESULTAT CLOTURE 2014
	Recettes	Dépenses			
INVESTISSEMENT	0,00	101 297,41	-101 297,41	140 897,09	39 599,68
FONCTIONNEMENT	101 297,41	101 297,41	0,00	0,00	0,00
TOTAL CUMULE	101 297,41	202 594,82	-101 297,41	140 897,09	39 599,68

⇒ Budget annexe Aménagement Côte de Bréandes

	OPERATIONS EXERCICE 2014		RESULTAT 2014	RESULTAT 2013 REPORTE	RESULTAT CLOTURE 2014
	Recettes	Dépenses			
INVESTISSEMENT	1 221 949,83	1 136 942,61	85 007,22	-170 201,15	-85 193,93
FONCTIONNEMENT	1 514 626,91	1 514 626,91	0,00	0,00	0,00
TOTAL CUMULE	2 736 576,74	2 651 569,52	85 007,22	-170 201,15	-85 193,93

⇒ Budget annexe du service de l'assainissement des eaux usées

	OPERATIONS EXERCICE 2014		RESULTAT 2014	RESULTAT 2013 REPORTE	RESULTAT CLOTURE 2014
	Recettes	Dépenses			
INVESTISSEMENT	8 672,04	33 495,14	-24 823,10	101 839,73	77 016,63
FONCTIONNEMENT	22 001,76	12 281,64	9 720,12	20 286,35	30 006,47
TOTAL CUMULE	30 673,80	45 776,78	-15 102,98	122 126,08	107 023,10

Le conseil municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif du budget principal de la commune, ainsi que celui des budgets annexes, **le Maire ne prenant pas part au vote**.

CM-2015/17 - COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014 :

- ⇒ Du budget principal de la commune,
- ⇒ Du budget annexe du service d'assainissement des eaux usées,
- ⇒ Du budget annexe du lotissement du Bas des Bréandes,
- ⇒ Du budget annexe de l'aménagement de la Côte de Bréandes,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- **DECLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2014 par le receveur tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CM-2015/18 - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE 2014

Le conseil municipal, après avoir entendu toutes les explications nécessaires de Madame BARON, adjointe aux finances, **DECIDE** d'effectuer l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2014 pour le budget principal et les budgets annexes tels qu'ils ont été approuvés au moment du vote des budgets primitifs 2015 et rappelés dans les tableaux ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Résultat de l'exercice 2014	322 787,52	- 400 131,13	- 77 343,61
Résultat antérieur reporté (Cne)	298 649,37	- 28 035,09	270 614,28
Résultat global 2014 budget Commune	621 436,89	- 428 166,22	193 270,67
Résultats antérieurs reportés (ZA)		38 413,75	38 413,75
RESULTAT CUMULE 2014	621 436,89	- 389 752,47	231 684,42
Résultat affecté (c/1068)	- 389 752,47	389 752,47	
Résultat après affectation (c/002)	231 684,42		

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BAS DE BREANDES

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Résultat de l'exercice 2014	-	- 101 297,41	- 101 297,41
Résultat antérieur reporté	-	140 897,09	140 897,09
Résultats définitifs à reporter (c/001)	-	39 599,68	39 599,68

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE LA COTE DE BREANDES

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Résultat de l'exercice 2014	-	85 007,22	85 007,22
Résultat antérieur reporté	-	- 170 201,15	- 170 201,15
Résultats définitifs à reporter (c/001)	-	85 193,93	85 193,93

SERVICE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Résultat de l'exercice 2014	9 720,12	- 24 823,10	- 15 102,98
Résultat antérieur reporté	20 286,35	101 839,73	122 126,08
RESULTAT CUMULE 2014	30 006,47	77 016,63	107 023,10
Résultat affecté (C/1068)	-	-	
Résultat après affectation (C/002)	30 006,47		

CM- 2015/19 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 :

Madame BARON, adjointe aux finances, expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires au budget principal et au budget annexe du service assainissement comme indiqué aux tableaux suivants :

♦ BUDGET PRINCIPAL :

Section	Prog./ Chap.	Article	Crédits à voter	
			Recettes	Dépenses
Fonctionnement	67	6718 Autres charges (franchise sinistre)		2 000
Fonctionnement	67	673 Titres annulés		1 000
Fonctionnement	013	6419 Remb. rémunération du personnel	3 000	
TOTAUX			3 000	3 000

♦ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

Section	Prog./ Chap.	Article	Crédits à voter	
			Recettes	Dépenses
Fonctionnement	67	673 Titres annulés		3 000
Fonctionnement	70	706121 Redevance p/ modernis° réseau	3 000	
TOTAUX			3 000	3 000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les crédits supplémentaires comme indiqué ci-dessus.

RENEGOCIATION EN COURS DE CERTAINS EMPRUNTS

Madame BARON donne quelques explications sur le travail qu'elle effectue auprès des organismes bancaires pour la renégociation ou le refinancement de certains emprunts dont les taux sont bien supérieurs aux taux actuels du marché financier. Elle attend encore de nouvelles propositions pour finaliser son étude.

CM-2015/20 - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR AMENAGEMENT DE VOIRIE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée un projet d'aménagement rue des Vignerons. Celui-ci concerne la création de cinq places de parking le long du terrain restant à vendre, en l'amputant d'une bande suffisante pour cet aménagement et permettre le soutènement du trottoir qui s'effondre par endroits.

Le coût des travaux est estimé à 12 987 € HT pour les places de stationnement et le soutènement du trottoir, ainsi que 5 508 € HT pour la réfection de cette partie de trottoirs, soit un total de 18 495 € HT.

L'aide du Département pourrait être sollicitée au titre des « Villages de l'Yonne » à hauteur de 30 % sur une dépense subventionnable de 30 000 € HT maximum. La subvention porterait sur un montant de 5 548 € laissant la somme de 12 947 € HT à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet tel que présenté pour un coût de 18 495 € HT,
- **SOLLICITE** l'aide du Département à hauteur de 30 % au titre de l'opération « Villages de l'Yonne »,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2015.

CM-2015/21 - AVIS CONCERNANT LE SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS ET SES COMMUNES MEMBRES POUR LA PERIODE 2014-2020

La réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation, pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et ceux de ses communes membres.

Dans ce cadre, la communauté de l'Auxerrois a élaboré un projet de schéma de mutualisation, lequel est soumis pour avis aux conseils municipaux des communes membres. Ce projet a pris en compte les attentes des communes à l'issue d'un questionnaire qui leur a été adressé mentionnant les types de mutualisation possibles et leurs priorités.

La présentation de ce projet de schéma laisse à penser que la notion de mutualisation est un premier pas vers un transfert de compétences imposé, contribuant à terme à la disparition des communes, ce que refusent les élus de Perrigny. Il ne semble pas pertinent, ni au point de vue des économies d'échelle à court ou moyen terme, ni au point de vue de la simplification des démarches administratives pour nos agents et nos concitoyens.

A ce jour, ce schéma de mutualisation ne répond pas à nos préoccupations communales et à notre représentation du principe de la libre administration des collectivités (clause générale de compétences des communes).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** sur le projet de schéma de mutualisation présenté par la communauté de l'Auxerrois.

CM-2015/22 - MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la création de l'Agence Technique Départementale initiée par le Département lors de sa séance du 19 décembre 2014.

L'objectif de l'Agence Technique Départementale sera d'apporter, tout au long des projets d'aménagement des communes adhérentes, une assistance administrative et technique susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrages dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci dans les domaines de la voirie, l'eau potable, l'assainissement eaux usées et eaux pluviales et des bâtiments.

L'Agence Technique Départementale est un établissement public administratif en l'application de l'article L.5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le Maire, et un conseil d'administration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ADHERER** à l'Agence Technique Départementale,
- **ADOpte** les statuts de l'Agence Technique Départementale tels qu'ils ont été votés lors de la session de l'assemblée départementale du 19 décembre 2014 et annexés à la présente délibération,
- **DESIGNE** Monsieur Emmanuel CHANUT pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale.

Le coût annuel de l'adhésion est de 1,20 € par habitant, soit 1 534 € pour 2015. Les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage seront facturées, selon leur nature et leur durée :

- soit sur la base d'un montant journalier (370 € TTC pour 2015),
- soit sur un forfait de 2 % du coût TTC des travaux.

CM-2015/23 - CONVENTION POUR LE DEVERSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE PERRIGNY DANS LE RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES DE LA VILLE D'AUXERRE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le réseau des eaux usées de la commune se déverse en deux points sur le réseau de la Ville d'Auxerre avant de se jeter dans la station d'épuration intercommunale située à Appoigny :

- 1- les eaux usées de la zone d'activités des Bréandes se déversent à la sortie du hameau des Chesnez à Auxerre ;
- 2- les eaux usées de tout le reste de la commune rejoint le réseau d'Auxerre au niveau de Sommeville sur le territoire de la commune de Monéteau.

Par ailleurs, le réseau de Perrigny reçoit les effluents du hameau de Sommeville avant de se déverser dans le collecteur principal appartenant à la Ville d'Auxerre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention qui a pour objet de définir les conditions administratives et financières auxquelles la Ville d'Auxerre accepte le déversement dans ses ouvrages des eaux usées en provenance du réseau de collecte de la commune de Perrigny,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Ville d'Auxerre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de même nature avec la commune de Monéteau pour les effluents reçus de cette dernière commune au niveau de Sommeville.

CM-2015/24 - REFECTION DE RESEAUX RUE DES VIGNES – MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle que des crédits ont été votés au budget primitif pour la réalisation de travaux de réfection de tous les réseaux de la rue des Vignes. Ceux-ci sont anciens, abîmés et partiellement bouchés en ce qui concerne les réseaux eaux usées et eaux pluviales.

- Le projet porte sur les travaux suivants :
- Réfection des réseaux eaux usées et eaux pluviales
- Réfection du réseau éclairage public
- Etude de la faisabilité de l'enfouissement du réseau France Télécom
- Réfection des trottoirs
- Réfection de la chaussée.

Le bureau d'étude BETA Voirie consulté a établi une offre de maîtrise d'œuvre allant des études d'avant-projet jusqu'à l'assistance aux opérations de réception. Celle-ci propose un taux d'honoraires de 4,25 % sur le montant des travaux HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mission de maîtrise d'œuvre de la société BETA Voirie au taux de 4,25 % sur le montant des travaux HT de réfection des réseaux de la rue des Vignes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les études nécessaires avant passation des marchés de travaux,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015.

CM-2015/25 - DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- N° 2015/04 du 04/05/2015 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'une partie de maison située rue de la Forge.

AFFAIRES DIVERSES

- Verger conservatoire dit Jardin d'Antan : Il a été demandé au paysagiste Régis Juvigny d'approfondir son étude initiale de l'ensemble du projet pour effectuer le chiffrage des travaux projetés en 2015 : déplacement du grillage de l'école, création de l'allée qui part du parking de l'école pour ressortir à côté des ateliers municipaux, et création du théâtre de verdure sur le côté de l'école élémentaire.
- Changement des canons des portes du groupe scolaire pour uniformisation : Il a été demandé à un serrurier d'établir un devis de fourniture de cylindres de portes sur organigramme afin de réduire le nombre de clefs nécessaires pour accéder à ces

locaux. Le coût est de 1 427,34 € TTC pour la maternelle et de 2 124 € TTC pour l'école élémentaire, soit un total de 3 551,34 € TTC.

- Convention relative aux sapeurs-pompiers volontaires des CPI : Le SDIS propose une convention portant sur les modalités d'exercice des missions, sur les modalités relatives aux visites médicales et examens médicaux, sur la gestion administrative du CPI, ainsi que sur les éléments de mise en œuvre de la convention. Elle est établie pour un an, éventuellement renouvelable par tacite reconduction.
- Parc d'activités à Appoigny : L'avant-projet a été présenté au conseil communautaire du 23 avril 2015. Le coût des fouilles archéologiques (études et travaux) s'élève à 3 750 000 € sur un total de dépenses sur la zone de plus de 30 millions d'euros.
- Problèmes de circulation au niveau du Leclerc Drive : Une réunion s'est tenue sur place le 17 avril 2015 afin d'essayer de trouver une solution. La seule qui permettrait de désengorger la route de desserte du Leclerc Drive serait que le Département consente à vendre une bande de terrain qu'il possède entre cet établissement et ses locaux (ancien hôtel) afin de créer une bretelle d'accès et de stockage des véhicules en attente de se faire servir. Une demande a été faite en ce sens au Président du Conseil Départemental.
- Zone d'activités des Bréandes : Un problème de circulation existe également à la sortie des magasins Botanic et Gifi. Il s'agit là d'une voirie privée sur laquelle la commune ne peut intervenir. Monsieur le Maire proposera prochainement une réunion de « médiation » entre les différents propriétaires de cette voie et des terrains attenants pour faire un projet d'aménagement qui permettrait d'améliorer la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.